

# MORSBACH

## Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE      | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|-----------|---|--|---|--|
| A5        | Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement. | Loi n° 62.904 du 4 Août 1962. Décret n° 64-158 du 15 Février 1964.   | Arrêté préfectoral du 07.04.2000 portant établissement de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'assainissement sur le territoire des communes de FORBACH et MORSBACH. | Direction Départementale des Territoires<br>Service Aménagement, Biodiversité et Eau<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ                                       |
| BoisForêt | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.                   | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.   | Forêt communale de MORSBACH.  | Office National des Forêts (O.N.F.)<br>Agence territoriale de METZ<br>1 rue Thomas Edison<br>57070 METZ  |
| EL7       | Servitudes d'alignement.  | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | R.D. 603, du P.R. 74,150 à 75,165 arrêté préfectoral du 13.01.1909.   | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. du Pays de FORBACH - SAINT-AVOLD<br>Maison de Territoire<br>16 rue du Lac - BP 20099<br>57503 SAINT-AVOLD CEDEX |
| EL7       | Servitudes d'alignement.  | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | R.D. 30, du P.K. 14,153 à 15,039 arrêté préfectoral du 10.08.1888.  | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. du Pays de FORBACH - SAINT-AVOLD<br>Maison de Territoire<br>16 rue du Lac - BP 20099<br>57503 SAINT-AVOLD CEDEX |

| CODE                 | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|----------------------|---|---|--|---|
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement   | Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz. | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |
| I3                   | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques   | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.   | Canalisation hors service hors gaz : DN200-1955-OETING-MORSBACH (DP), renoncée à l'exploitation, DN 200, PMS 0.  | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |
| I3 ex I1             | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.   | L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement   | Décret du 24 février 1967 relatif au pipeline Total pétrochemicals Oberhoffen-Klarental.   | TotalEnergies PETROCHEMICALS<br>France chez TOTAL RAFFINAGE<br>FRANCE<br>Plateforme de FEYZIN - CS 76022<br>69551 FEYZIN Cedex  |
| I4                   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Liaison aérienne 63 KV N°1 BETTING-MARIENAU.<br>Liaison aérienne 63 KV N°1 KERBACH-MARIENAU.<br>Liaison aérienne 63 KV N°1 MARIENAU-PETITE ROSSELLE.   | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ  |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|---|--|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne N°1 225 KV<br>PETITE ROSSELLE-<br>SARREGUEMINES.<br>Ligne aérienne N°1 225 KV<br>PETITE ROSSELLE-ST AVOLD. | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV.   | ENEDIS-ERDF<br>allée Philippe Lebon, BP 80428<br>57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX   |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Liaison aérienne 63 KV N°1<br>FORBACH-MARIENAU.<br>Liaison aérienne 63 KV N°2<br>FORBACH-MARIENAU.                        | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Poste de transformation 63 KV :<br>MARIENAU.  | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |

| CODE           | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE   |
|----------------|---|---|---|---|
| INF0           | Canalisations AIR LIQUIDE   | Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.   | Canalisation sur la commune de MORSBACH en arrêté définitif.  | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT  |
| PM1            | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM).                                       | Loi n° 95-101 du 02.02.1995 et décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abrogent l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme (PPRNP). Loi du 30.03.1999 (PPRM). Articles L 562-1 et suivants du code de l'environnement.  | Le Plan de Prévention du risque "inondations" de la Vallée de la Rosselle est approuvé par arrêté préfectoral du 23.07.2002.  | Direction Départementale des Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques,<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ  |
| PM2<br>(Rtech) | Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique.                          | Articles L.515-8 à 515-12 et R.515-24 à R.515-31 du code de l'environnement   | Arrêté préfectoral du 19 juin 2014 instituant des servitudes d'utilité publique sur le site du Triangle et des lagunes de l'ancienne cokerie de Marienau à Forbach et Morsbach. | D.R.E.A.L. GRAND EST<br>Service chargé de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement<br>5 rue Charles Le Payen<br>CS 50551<br>57009 METZ CEDEX |
| PT3            | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.   | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Câbles n°s * 391-02 ST AVOLD - FORBACH * F.O. 111-02 ST AVOLD - FORBACH. * 57-51 FORBACH - FAREBERSVILLER. * 1114 ST AVOLD - FORBACH. * 16/06 METZ-Frontière Allemande.         | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9  |
| T1             | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferroviaire. | Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes |   | S.N.C.F.<br>DIT Grand Est<br>CS 70004<br>20 rue Pingat<br>51096 REIMS CEDEX   |